

**Processus d'embauche et de formation pour une personne qui n'a pas un permis de conduire
classe 4B pour les minibus.**

Bonjour,

Voici le processus d'embauche et la démarche à suivre afin d'acquérir toutes les compétences nécessaires à la conduite sécuritaire et l'obtention de votre permis de conduire classe 4B pour les minibus :

- A. Vous pouvez vous présenter au bureau de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (Galeries Laval, 1545 Boulevard Le Corbusier, 514-873-7620, internet www.saaq.gouv.qc.ca) pour vous procurer gratuitement le document de renseignements relatifs à votre dossier de conduite ainsi que le formulaire pour votre futur examen médical en fonction de la classe 4B.
- B. Durant votre passage aux Galeries Laval, nous vous suggérons d'arrêter à la Librairie Archambault (450-978-7275) et de vous procurer immédiatement le manuel *Conduire un véhicule de promenade* au coût de 19.95\$ plus taxes et le *guide de la route* au coût de 19.95\$ plus taxes.
- C. Avant de vous présenter à nos bureaux, vous devez vous procurer un *Certificat de bonne conduite* d'un département de police, moyennant certains coûts. Veuillez vous référer au document « liste des adresses pour l'obtention d'un *Certificat de bonne conduite* » pour les adresses et détails.
- D. Sur rendez-vous (450-661-7140), venez au 1325 Montée Masson pour passer une évaluation routière et remettre :
 - Formulaire de demande d'emploi complété et signé ;
 - Photocopie de votre permis de conduire ;
 - Document de renseignements relatifs à votre dossier de conduite (SAAQ) ;
 - Certificat de bonne conduite ;
 - Dossier (CSST) s'il y a lieu ;
 - Photocopie de diplôme, certificat et/ou renseignement que vous croyez pertinent.
- E. Suite à votre rencontre avec notre formateur qualifié, vous serez invité à compléter notre formulaire d'engagements ainsi que la déclaration relative aux antécédents judiciaires.
- F. Si votre candidature est retenue, vous pouvez obtenir rapidement toutes les compétences nécessaires à la conduite sécuritaire des véhicules et votre classe 4B pour les minibus. Voici les étapes à suivre :
 1. Prenez un rendez-vous avec votre médecin pour un examen médical en utilisant le formulaire approprié de la (SAAQ).
 2. Lisez vos nouveaux manuels *Conduire un véhicule de promenade* et le *guide de la route*.
 3. Notre formateur vous accompagnera dans votre démarche et vous fournira gratuitement un encadrement complet qui comprend entre autre : la formation nécessaire au transport adapté, la vérification avant départ et le comportement routier incluant la marche arrière.
 4. Apportez votre formulaire du médecin complété et aller passer au coût de 10.00\$ l'examen théorique à la (SAAQ) pour la délivrance de votre permis temporaire classe 2 au coût de 52.00\$.
 5. Vous pourrez vous inscrire au cours *conducteurs et conductrices d'autobus scolaires* (Métier Unique) au coût de 122.00\$, une formation dont le but est d'assurer l'acquisition d'habiletés indispensables à la sécurité du transport scolaire. Le certificat de compétence comprend, un premier cours de quinze heures donné à l'entrée dans la profession et ensuite un cours de perfectionnement de six heures donné subséquemment tous les trois ans.
 6. En plus de la formation régulière, vous serez inscrit gratuitement au programme d'économie d'énergie orienté vers la conduite préventive.

Bonne chance et bonne route !!